



DEL- 2022 – 054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 11
Votants : 14**

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAL
CREATION DE
POSTE**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le mardi 13 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., Mme PASQUEREAU C., M CARETTE C., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donnée pouvoir à M EVIN P. Mme PASQUEREAU C. a donnée pouvoir à Mme BARON A.

SECRETARE : Mme JOLIVET C.

M le Maire fait part de la proposition faite sur le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise et de rédacteur en faveur de deux agents communaux, actuellement Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe à 35h00/Semaine et adjoint technique principal 1^{er} classe à 35h00/semaine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un poste d'agent de maîtrise
- La création d'un poste de rédacteur
- Charge le Maire de la nomination de ces deux agents par arrêté.

Le d'adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe à 35h00/Semaine et adjoint technique principal 1^{er} classe à 35h00/semaine sont conservé en cas de besoin.

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le :**

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 16 SEP. 2022

16 SEP. 2022

LE MAIRE,
Pascal EVIN